



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 36447

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur le manque d'inspecteurs du permis de conduire qui entraîne un allongement du temps d'attente entre chaque passage d'examen pour les candidats. Cette situation a pour conséquence, une démotivation générale des candidats laquelle n'est pas sans répercussion sur l'activité des moniteurs d'auto-écoles qui s'inquiètent de la pérennité de leur profession. Par ailleurs, à l'heure où la sécurité routière est une priorité nationale, nombre de jeunes ayant besoin de permis de conduire pour pouvoir entrer dans la vie active, seraient tentés de conduire sans avoir réussi ou passé cet examen. Face à cette situation, il souhaite que lui soient précisées les actions qui pourraient être mises en œuvre pour retrouver les effectifs initiaux d'inspecteurs du permis de conduire.

Texte de la réponse

Le délai de passage à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ainsi que celui entre deux présentations dépendent de plusieurs facteurs (taux de réussite des établissements d'enseignement de la conduite et nombre de candidats présentés pour la première fois par l'école de conduite notamment) synthétisés dans la méthode nationale d'attribution des places d'examen qui permet d'octroyer à chaque établissement d'enseignement de la conduite un certain nombre de places en fonction de son activité durant les 12 derniers mois. Une fois acquises, ces places sont utilisées librement par chaque école de conduite et ce sont donc elles qui choisissent les candidats qu'elles présentent. Les délais d'attente des candidats découlent de cette décision. Néanmoins, si la situation d'un établissement est particulièrement critique (taux de réussite faible, nombre d'inscrits importants) des mesures exceptionnelles d'attribution de places supplémentaires peuvent être prises pour lui venir en aide au cours de comités locaux de suivi départementaux qui se réunissent régulièrement. Par ailleurs, cette méthode d'attribution est complétée par plusieurs dispositifs (système d'entraide national appelé « réserve nationale » autorisant et favorisant des renforts d'inspecteurs de départements proches, mise en place d'examens supplémentaires le samedi) permettant d'augmenter l'offre d'examens au niveau départemental. Ainsi, l'ensemble de ces mesures ont permis d'obtenir sur le premier semestre de l'année 2013 un délai moyen d'attente entre deux présentations d'environ 95 jours au niveau national. Ce délai moyen peut être supérieur dans quelques départements en particulier à certaines périodes de l'année correspondant à un afflux des demandes. Dans le département de la Savoie, il est supérieur à la moyenne nationale, soit 105 jours, ce qui justifie le fait que le département ait bénéficié au cours des 11 premiers mois de l'année 2013 d'environ 6 jours par mois au titre de la réserve nationale, soit un renfort équivalent à près d'un demi-inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à temps plein. Enfin, conscient de la nécessité d'ouvrir une réflexion globale sur la question des places d'examens au permis de conduire, le ministre de l'intérieur a demandé à la Présidente de la commission Jeunes et Éducation routière du Conseil national de la sécurité routière de mener une large concertation sur ce sujet et de proposer un plan d'actions. A ce titre, une première série de mesures sera mise en œuvre dès le début de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36447

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8965

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4080